



suppression d'une haie suite à un bornage

Par **evy1158**, le **14/05/2011** à **20:20**

Bonjour,

Nous avons un terrain mitoyen avec un voisin. La séparation est faite d'un grillage à moutons, de ronciers et épineux.

Nous voulions changer le grillage car nos chiens se sauvent. Donc avant de pouvoir atteindre le grillage à moutons nous avons dû débroussailler au grand mécontentement du voisin. Il ne voulait pas que l'on touche à cette haie, disant qu'elle était trentenaire, que nous devions mettre notre grillage devant, et à 50 cm.

Il y a des branches qui tombent sur notre terrain, il ne veut pas les couper. Nous pensons que le grillage + haie est sur notre terrain. Nous envisageons de demander un bornage, tout à bord à l'amiable, autrement judiciaire.

Si le bornage prouve que notre terrain s'étend sur celui de notre voisin, peut-on déplacer notre clôture pour se mettre à la limite séparative ?

Merci de votre réponse

Evvy